

## Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie  
74440 VERCHAIX  
Tél: 04.50.90.11.24



### Compte-rendu n°2021-06 Conseil Municipal du 26 août 2021 à 20h

L'an **deux mil vingt et un**, le **26** du mois d'**août**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal:* 19 août 2021

*Nombre de membres en exercice:* 15

*Nombre de membres présents:* 12

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, JOUAULT Sylvie, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, PISTIAUX Patricia, LAUDIGEOIS Christelle, BOURHIS Marine, CLARET Amandine, ROUILLER-MARTIN Pascal, MADROUX Maria.

Absents excusés: MULATIER Antoine, GRENÊCHE Mickaël, BEERENS Laura.

---

#### Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin 2021
2. Modification des statuts du SIVM du Haut-Giffre en prévision de sa dissolution au 31 décembre 2021: restitution de la compétence "travaux de voirie" aux communes, retrait de la compétence "transports scolaires" et retrait de la commune des Gets
3. Modification des statuts de la CC des Montagnes du Giffre: intégration de nouvelles compétences exercées par le SIVM du Haut-Giffre, suppression de la compétence en matière d'éco-mobilité et possibilité pour la Région de déléguer à la CCMG des compétences en matière de mobilité, précision ou reformulation de l'intitulé de certaines compétences et articles des statuts
4. Fixation du prix du repas à la cantine scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021
5. Fixation des tarifs de la garderie périscolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021
6. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal au 1<sup>er</sup> septembre 2021
7. Régularisation d'une partie de l'emprise de la route créée sur la partie haute de l'impasse de la Chenaz
8. Proposition d'achat du lot n°2 du lotissement situé en aval de l'école "le Cadelet"
9. Terrain cédé à Monsieur Daniel RICHARD, propriétaire du restaurant d'altitude "la Cabushe" et échange avec la commune des Gets: précisions à apporter aux délibérations correspondantes à la demande du notaire
10. Projet de création de l'AFP du plateau de Loëx: avis sur la poursuite du projet après enquête publique
11. Etat d'assiette des coupes de bois pour l'année 2022
12. Congrès des Maires 2021: remboursement des frais de mission des élus
13. Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour:

Convention de projet tripartite entre les communes de Samoëns, Morillon et Verchaix: modalités de reversement des frais d'études liés à la réalisation du schéma cyclable d'une boucle intercommunale et de la subvention du Fonds Mobilités Actives

Accord à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul ZOBEL

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

- décision n°2021\_11 du 05 juillet 2021: Prestations géotechniques du nouveau cimetière – attribution du marché au bureau d'études ECR Environnement pour un montant de 8 980,80 € TTC

- décision n°2021\_12 du 12 juillet 2021: construction d'un mur de soutènement à la Rapaz par la SAS MOGENIER JC & Fils pour un montant de 23 421,89 € TTC
- décision n°2021\_13 du 25 août 2021: désignation de la SCP Bouvard pour représenter la commune devant le Tribunal judiciaire de Bonneville dans l'affaire COOMBE Gary c/ Commune de Verchaix

### **1) Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin 2021**

délibération n°D2021\_0601

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2021.

Accord à l'unanimité

### **2) Modification des statuts du SIVM du Haut-Giffre en prévision de sa dissolution au 31 décembre 2021: restitution de la compétence "travaux de voirie" aux communes, retrait de la compétence "transports scolaires" et retrait de la commune des Gets**

délibération n°D2021\_0602

- Restitution de la compétence optionnelle "travaux de voirie" qui concerne les travaux de fauchage et élagage des bords de voirie aux communes de Châtillon-sur-Cluses, la Rivière Enverse, Mieussy, Samoëns, Taninges et Verchaix
- Transports scolaires: la qualité d'autorité organisatrice de la mobilité incluant la compétence "transports scolaires" a été transférée à la Région à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (loi d'orientation des mobilités-LOM- du 24/12/2019) et déléguée partiellement à la CCMG
- Retrait de la commune des Gets

Accord à l'unanimité

### **3) Modification des statuts de la CC des Montagnes du Giffre: intégration de nouvelles compétences exercées par le SIVM du Haut-Giffre, suppression de la compétence en matière d'éco-mobilité et possibilité pour la Région de déléguer à la CCMG des compétences en matière de mobilité, précision ou reformulation de l'intitulé de certaines compétences et articles des statuts**

délibération n°D2021\_0603

- ✓ intégration de nouvelles compétences exercées jusqu'à présent par le SIVM du Haut-Giffre:
  - études, acquisitions, viabilisation et réserves foncières des terrains nécessaires à l'extension de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville
  - service public d'assainissement non collectif (SPANC): prestations de contrôle, d'études de réhabilitation et facturation
- ✓ suppression de la compétence éco-mobilité: depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, cette compétence est de fait exercée par la Région, avec possibilité de déléguer par voie de convention des compétences en matière de mobilité à la CCMG
- ✓ précisions ou reformulation de certaines compétences:
  - les missions relatives aux structures relais (ateliers, pépinières et hôtels d'entreprises), ainsi qu'à la filière bois doivent être inscrites dans la section "autres compétences supplémentaires" (au lieu de "compétences obligatoires")
  - la composition du Bureau Communautaire est élargie à d'autres membres au-delà du Président et des Vice-Présidents, en application de l'article L5211-10 du CGCT

### **4) Fixation du prix du repas à la cantine scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

délibération n°D2021\_0604

Madame Sylvie JOUAULT indique que le nouveau marché de préparation et de livraison des repas à destination des restaurants scolaires des communes de Samoëns, Sixt Fer-à-Cheval, Châtillon-sur-Cluses, Verchaix et du SIVU scolaire Morillon-la Rivière Enverse a été attribué à l'entreprise Traiteur du Haut-Giffre de Samoëns.

Le prix du "repas enfant sans pain" facturé aux communes s'élève à 4,98 € TTC.

Monsieur le Maire propose qu'une réflexion sur la mise en place d'une tarification progressive calculée sur la base du quotient familial soit lancée à l'automne par les membres des commissions scolaire et sociale pour une application à la rentrée prochaine.

Il propose donc de ne pas augmenter le prix du repas facturé aux familles pour l'année 2021/2020 et de le maintenir à 4,50 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Accord à l'unanimité

## **5) Fixation des tarifs de la garderie périscolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

délibération n°D2021\_0605

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la garderie périscolaire sont inchangés depuis sa création par l'association "les P'tits Bouts" en 2004 puis sa prise en charge par la commune en 2008.

Il propose de ne pas modifier les tarifs de la garderie périscolaire qui restent fixés à 2 € l'heure et 1 € la demi-heure, toute demi-heure commencée étant due.

Il rappelle également:

- horaires: de 6h55 à 7h55 et de 16h05 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- le goûter est fourni par les parents,
- une majoration forfaitaire de 5 € est appliquée pour chaque dépassement d'horaire.

Statistiques des paiements de la cantine et de la garderie périscolaire:

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
CB en ligne	53 %	67 %	72 %	75 %	82 %
chèque	44 %	32 %	27%	22 %	16,7 %
espèces	3%	1 %	1%	3%	1,3 %

Accord à l'unanimité

Madame Sylvie JOUAULT précise que les effectifs pour la rentrée scolaire sont stables et que l'équipe enseignante reste inchangée.

Elle présente ensuite le protocole sanitaire qui s'appliquera dans les écoles:

Création d'une échelle de quatre niveaux de mesure:

Niveau 1 / niveau vert

Niveau 2 / niveau jaune

Niveau 3 / niveau orange

Niveau 4 / niveau rouge

En fonction de l'évolution de l'épidémie, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial par le Ministère de l'Education Nationale.

Les conditions sanitaires restent les mêmes que l'année précédente: aération régulière des locaux, lavage des mains, distanciation des élèves dans les classes, limitation du brassage, distanciation et désinfection régulière à la cantine.

Les cours se dérouleront en présentiel.

Quelque soit le niveau du protocole sanitaire, dans les écoles primaires, la fermeture de la classe pendant 7 jours est prévue dès le premier cas de Covid-19.

## **6) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Monsieur le Maire indique qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021:

- Philippe PAUL est nommé par voie de mutation au poste de responsable des services techniques, poste qu'il occupe depuis le 19 avril en qualité de contractuel (délibération n°D2021\_0606)
  - Christophe MAILLIARD est nommé stagiaire au poste d'agent technique, poste qu'il occupe depuis plusieurs mois en qualité de contractuel (délibération n°D2021\_0607)
- ces deux agents donnant entière satisfaction.

Il propose également de modifier les temps de travail des postes d'agent polyvalent (délibération n°D2021\_0608) et d'agent d'entretien et périscolaire (délibération n°D2021\_0609) au 1<sup>er</sup> septembre 2021.  
Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs qui s'établit ainsi:

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS		
			Pourvus	Non pourvus	Temps non complet
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	
Adjoint administratif	C	1	1	0	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0	
Adjoint technique	C	4	3	1	1 (32h/sem)
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation	C	1	0	1	
<b>CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC</b>					
Adjoint technique	C	4	4	0	4

Accord à l'unanimité

#### **7) Régularisation d'une partie de l'emprise de la route créée sur la partie haute de l'impasse de la Chenaz**

délibération n°D2021\_0610

Monsieur le Maire rappelle qu'après le passage de la tempête Eleanor en janvier 2018 et l'effondrement de la route après le Chef Lieu, il a été nécessaire de créer une nouvelle voirie sur la partie haute de l'impasse de la Chenaz afin de permettre aux habitants du haut de la commune de rejoindre leurs habitations.

Il propose de régulariser l'emprise de cette nouvelle voie, Madame MORCIANO, propriétaire de la parcelle B 2293 acceptant de céder gratuitement 7 m<sup>2</sup> à la commune, les frais inhérents à cette cession étant à la charge de la commune.

Accord à l'unanimité

#### **8) Proposition d'achat du lot n°2 du lotissement situé en aval de l'école "le Cadelet"**

délibération n°D2021\_0611

Monsieur le Maire présente la demande de M. Thierry BOUCHET qui souhaite se porter acquéreur du lot n°2 du LT situé en aval de l'école

surface = 957 m<sup>2</sup>

prix de vente = 129 195 € soit 135 € le m<sup>2</sup>

Il précise que la signature de l'acte notarié devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2021.

Accord à l'unanimité

#### **9) Terrain cédé à Monsieur Daniel RICHARD, propriétaire du restaurant d'altitude "la Cabushe" et échange avec la commune des Gets: précisions à apporter aux délibérations correspondantes à la demande du notaire**

délibération n°D2021\_0612

A la demande du notaire chargé de la rédaction des actes d'échange et de vente, Monsieur le Maire présente les modifications à apporter aux précédentes délibérations:

Concernant le dossier d'échange avec la commune des Gets :

Ajout de l'autorisation de création de la servitude de passage tous usages et tous réseaux enterrés (largeur 2 mètres) pour alimentation en eau du restaurant à savoir canalisation électrique, coffret de branchement, regard de collecte, cuve de stockage, station de pompage, canalisation de refoulement.

Fonds servant : parcelle sise à Verchaix cadastrée section A 2423

Fonds dominant : parcelle sise à Verchaix cadastrée section A 2422 et parcelle sise aux Gets cadastrée section D 1897

Concernant le dossier de vente à Monsieur RICHARD :

C'est finalement la SCI MADOAN qui acquerra les parcelles (Monsieur RICHARD est associé de cette société), il convient donc d'autoriser la vente à cette société.

- Ajouter "qui sera désormais cadastrée section A 2422, tel qu'il résulte du plan établi par la SARL CARRIER, Géomètre-Expert, en date du 22/09/2020",
- Modifier la surface en indiquant celle de 380 m<sup>2</sup>,
- Ajouter un point pour autoriser la vente à la société MADOAN de la parcelle cadastrée section D 1897 sise aux Gets pour une superficie de 208 m<sup>2</sup> et qui fera l'objet d'un échange avec la commune des Gets préalablement à la vente. Etant ici précisé que cet échange a été autorisé suivant délibération du conseil municipal en date du 10/12/2020.
- Indiquer que le prix de 200 € par m<sup>2</sup> concerne les deux parcelles vendues soit la parcelle cadastrée section D 1897 sise aux Gets et la parcelle cadastrée section A 2422 sise à Verchaix.

Accord à l'unanimité

**10) Projet de création de l'AFP du plateau de Loëx: avis sur la poursuite du projet après enquête publique**

délibération n°D2021\_0613

Monsieur Stéphane MULATIER précise que le projet de création d'une Association Foncière Pastorale sur le plateau de Loëx porte sur l'intégration de 1835 parcelles situées sur les communes des Gets, de Taninges et de Verchaix appartenant à 756 propriétaires pour une superficie totale de 340,5480 ha.

Les objectifs du projet sont:

- maintenir et favoriser les utilisations agropastorales, essentiellement le pâturage estival, tout en laissant possibles les utilisations individuelles telles que jardins, petits élevages ou ruchers afin de lutter contre le développement des boisements
- valoriser le territoire par des aménagements d'amélioration pastorale, environnementale et paysagère: maintien et amélioration des accès, protection de la ressource en eau, défrichement et reconquête pastorale
- contribuer à un développement économique maîtrisé, notamment à travers l'agriculture et ne pas se limiter à la seule exploitation forestière
- préserver le cadre de vie et l'intérêt paysager du plateau de Loëx

L'enquête publique s'est déroulée du 17 mai au 18 juin 2021

Conclusions du commissaire enquêteur:

"Un nombre limité de propriétaires concernés ou de personnes intéressées se sont présentés et ont pu exprimer leurs interrogations et attentes. Je n'ai enregistré que peu d'oppositions déclarées au projet, et quand ce fut le cas, ces oppositions me sont apparues relever d'a priori, et peu ou pas étayés d'arguments réels.

La création de l'Association Foncière Pastorale m'apparaît tout à fait pertinente pour pallier la diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants agricoles, et lutter contre l'enrésinement des clairières subsistantes, avec les conséquences négatives qui en découlent pour la conservation de la biodiversité, la qualité de la ressource en eau potable, la permanence de la qualité paysagère et du milieu naturel où pratiquer les activités récréatives.

Pour toutes ces raisons, j'émet un AVIS TRES FAVORABLE au projet, assorti d'une recommandation concernant l'actualisation des bâtis sur les plans parcellaires, et de l'encouragement à opérer durablement des actions d'information et de pédagogie à destination des professionnels intervenant sur le plateau, au premier rang desquels les forestiers, mais également des résidents comme des personnes de passage pour leurs activités de nature"

Avis favorable à l'unanimité sur la poursuite du projet de création d'une AFP sur le plateau de Loëx

## 11) Etat d'assiette des coupes de bois pour l'année 2022

délibération n°D2021\_0614

Monsieur Stéphane MULATIER présente l'état d'assiette des coupes de bois pour l'année 2022:

### Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2022

Forêt de : VERCHAIX

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
4	IRR	300	4	2024	2022	ONF-RC - Raison commerciale			<input checked="" type="checkbox"/>			
3	IRR	600	10	2022	2024	ONF-RC - Raison commerciale						
2	IRR	100	2	2022	2024	ONF-RC - Raison commerciale						
6	IRR	553	7	2021	2022	Desserte réalisée			<input checked="" type="checkbox"/>			

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Il précise que ces coupes sont irrégulières, seuls les arbres matures ou ayant peu de vigueur sont récoltés, favorisant ainsi le maintien des arbres nécessaires à la régénération de la forêt.

Accord à l'unanimité

Monsieur Stéphane MULATIER indique que la piste de la Chaumette est actuellement en cours de remise en état.

## 12) Congrès des Maires 2021: remboursement des frais de mission des élus

délibération n°D2021\_0615

Monsieur Jean-Paul ZOBEL présente le 103<sup>ème</sup> Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité organisé par l'Association des Maires de France qui se déroulera du 16 au 18 novembre 2021 à Paris. Il présente ensuite le Salon des Maires qui se tient en parallèle du Congrès et qui réunit de nombreux professionnels au service des collectivités locales.

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie des frais afférents à cette manifestation est prise en charge par la commune et propose, pour la durée du mandat, d'en fixer les montants ainsi:

- entrée au congrès + soirée des élus haut-savoyards = frais réels
- voyage = frais réels avec un maximum de 150 €
- hébergement = frais réels avec un maximum de 300 €.

Accord à l'unanimité

### Point ajouté à l'ordre du jour:

**Convention de projet tripartite entre les communes de Samoëns, Morillon et Verchaix: modalités de reversement des frais d'études liés à la réalisation du schéma cyclable d'une boucle intercommunale et de la subvention du Fonds Mobilités Actives**

délibération n°D2021\_0616

Monsieur le Maire indique que cette convention de projet fixera:

- la quote-part du remboursement, par les communes de Morillon et de Verchaix, des frais liés à la prestation d'études réalisée par le groupement AKENES/PROFIL ETUDES et réglés totalement par la commune de Samoëns

- les montants et la planification de versement par la commune de Samoëns de la subvention du Fonds Mobilités Actives aux communes de Morillon et de Verchaix

Accord à l'unanimité

### **13) Questions diverses**

#### Amandine CLARET

- Point sur l'aire de jeux située derrière la salle polyvalente

Quelques dysfonctionnements ont été constatés qui vont être rectifiés par les entreprises

Fréquentation importante cet été et retours favorables

#### Sabine RIONDEL

- Eclairage public

La pose des horloges astronomiques par l'entreprise SPIE aura lieu en octobre.

L'automatisation de l'extinction de l'éclairage public sur la commune débutera à l'automne après validation des horaires par le Conseil Municipal

- Maisons Fleuries

Diminution importante du nombre de maisons fleuries ne permettant pas d'organiser un concours cette année.

Décision à prendre dans les prochains mois sur la poursuite ou non de ce concours.

#### Patricia PISTIAUX

- Repas de l'Amitié

Il se déroulera le dimanche 17 octobre à 12h à la salle polyvalente avec animation et spectacle à destination des habitants de Verchaix âgés de plus de 65 ans

- Manifestation "Octobre Rose"

Elle aura lieu le dimanche 24 octobre avec l'organisation d'une marche convergente vers le Lac Bleu de Morillon depuis les communes de Samoëns et de Taninges et un départ prévu à Verchaix afin de rejoindre les marcheurs de Samoëns. Puis animations proposées par les associations locales autour du Lac Bleu.

Décoration de la commune aux couleurs de la manifestation durant le mois d'octobre

#### Daniel MORIO

Assignations devant le tribunal judiciaire dans l'affaire COOMBE (glissement de terrain à la Verne) et devant le tribunal administratif dans l'affaire RICCO (construction d'un chalet d'alpage)

#### Jean-Paul ZOBEL

Minigolf: recettes de juillet = 6 940,50 € (identique à 2020)

Camping: recettes de juillet = 23 594 €

#### Stéphane MULATIER

- campagne de fauchage en cours

- accidentologie à la Tataz: des mesures de flux et de vitesse sont réalisées.

Fin de la réunion à 22h30.